



Académie  
de Nice

# SNUipp

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

## SPECIAL PEGC

10 Janvier 2008



FSU

91, route de Turin - 06300 NICE - Tel : 04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 55 24 24 - Mèl : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)

Directeur de la publication Gilles JEAN - imprimé au SNUipp -

### CONTACTS

#### SNUipp

Secrétaire académique PEGC

SALOME Bertrand

Tél : 06 14 63 21 31

Fax : 04 93 40 75 82

Mel : [bertrand.salome@wanadoo.fr](mailto:bertrand.salome@wanadoo.fr)

#### Section Alpes Maritimes

91, route de TURIN

06300 NICE

Tel : 04 92 00 02 00

#### Section Var

Ave Pierre et Marie Curie

83160 LA VALETTE

Tel 04 94 20 87 33

#### SNES

Responsable académique PEGC

Annette RANVIN

264 BD de la Madeleine

06000 NICE

Tel. 0497118153

FAX 0497118151

Mel: [s3nic@snes.edu](mailto:s3nic@snes.edu)

#### Vos représentants en CAPA

SALOME Bertrand

LETURCQ Christian

JORDY Martine

RANVIN Annette

BIASINI Colette

CHRISTMANN Pierre

### Edito

#### Tous les Fonctionnaires en grève !

le 24 janvier 2008

*C'est la seule réponse possible face aux agressions répétées et à la sourde oreille du Gouvernement vis-à-vis des fonctionnaires et en particulier envers les enseignants actifs comme retraités. Tout récemment, le ministre de l'Éducation Nationale vient d'agir une fois de plus sans la moindre concertation en instaurant une expérimentation sur le service minimum en primaire, prémices d'une remise en cause du droit de grève. Il joue de surcroît la provocation sur LCI en affirmant que si les fonctionnaires veulent « comme tout le monde, avoir une situation plus aisée, il faut sans doute qu'ils paient un peu plus de leur personne ».*

*A l'heure où l'ensemble des Français s'inquiètent de leur pouvoir d'achat, le Président de la République leur oppose une fin de non recevoir et le Ministère continue de refuser toute augmentation du point d'indice. Les seules pistes proposées reviennent à considérer qu'il ne faut guère attendre d'augmentation de salaire en dehors de l'avancement d'échelon. Pas même les fameuses heures supplémentaires annoncées à grand renfort de publicité ne semblent pouvoir être majorées de 25% par rapport à l'heure de base ! Les retraités font également les frais de cette politique se voyant attribuer un royal +1,1% ce qui est très loin de l'inflation. De son côté, le premier ministre tente de faire croire et considère même comme acquis qu'en dehors d'un allongement de la durée de cotisation à 41 ans en 2012 (et pourquoi pas 41,5 en 2020 !), rien n'est possible !*

*Mais les attaques concernent également les conditions de travail avec une nouvelle suppression de 185 postes à la rentrée pour notre académie (pourtant la plus mal dotée de France) qui, conjuguée aux effets pervers de la suppression de la carte scolaire, aboutit à une augmentation du nombre d'élèves par classe. Que dire de la surcharge de travail demandée pour le B2i, le livret de compétences, le niveau A2 en langues... Sans oublier la réforme promise de l'évaluation des enseignants, les assujettissant aux hiérarchies locales.*

*Une seule réponse possible pour infléchir cette politique : participer massivement à la GRÈVE du 24 janvier 2004*

B. SALOME A. RANVIN

RETOURNEZ aussi d'URGENCE LA FICHE DE SUIVI

#### SOMMAIRE

- Infos-carrière
- Promotions de grade
- CPA
- Avenir des retraites
- Calendrier
- Massacre sur les postes
- Salaires
- Fiche de suivi

# Infos - Carrière : des petits progrès

## Combien sommes-nous dans l'Académie de NICE ?

Source annuelle EPP-Ministère de l'Educ. Nationale-10-07

Les chiffres sont là (voir tableau ci-contre)

Dans l'académie de Nice, tous grades confondus, nous étions 257 à la rentrée 2007 pour 305 en Oct. 2006 et 438 en Oct 2004. C'est moins 40%. Les prévisions de départs à la retraite nous feront passer à 220 soit une perte d'effectif de 50%

Ces chiffres nous rappellent que notre corps est en voie d'extinction, d'où l'extrême importance d'une forte représentation syndicale si nous voulons continuer à peser dans les négociations à venir.

Alors que la moyenne d'âge est redescendue à 56 ans 8 mois, notons que le % de plus de 60 ans augmente à 12% contre 10% l'an dernier. C'est le signe que nombre de collègues cherchent à compenser les baisses des pensions annoncées dans la loi Fillon de 2003 sur les retraites (limiter les effets de la décote et chercher à bénéficier de la CE).

**DES PROGRES, A FORCE DE LUTTE, POUR CEUX QUI RESTENT** car plus de 92% des collègues sont partis à la retraite à la CE.

### CLASSE EXCEPTIONNELLE :

De 25% en 2004, nous sommes passés à 61%. Près des 2/3 des effectifs! C'est probablement le meilleur de nos acquis même si nous n'avons encore aucune garantie pour que l'ensemble des collègues accède à ce grade en fin de carrière (voir page suivante).

### HORS CLASSE :

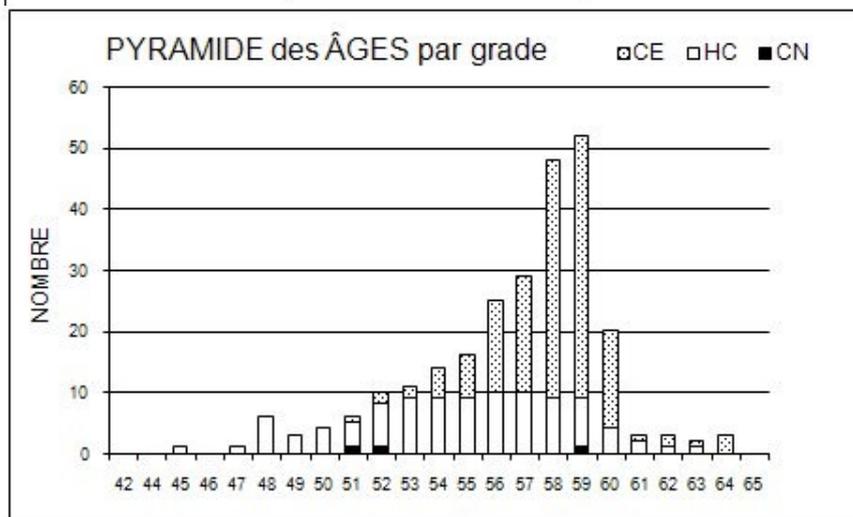
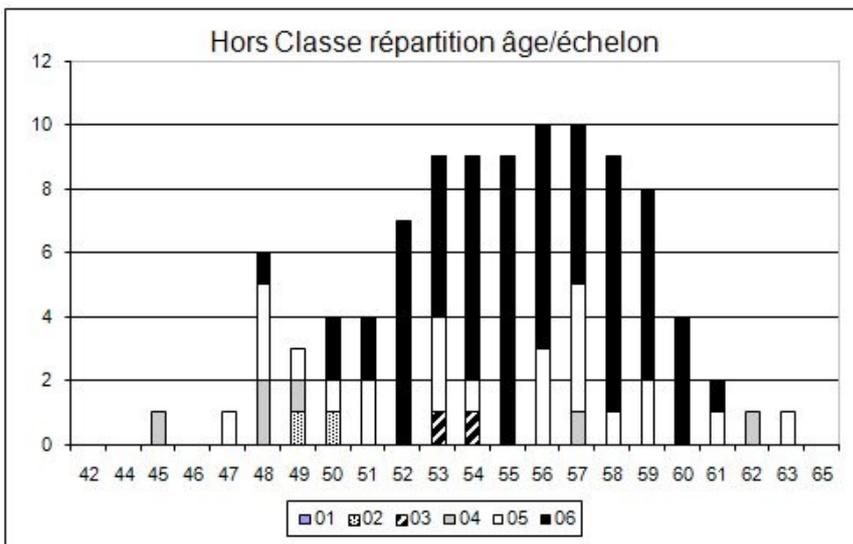
Aujourd'hui 98 (dont 88 au 5° ou 6° échelon - condition d'accès à la CE-) soit 90% des effectifs sont désormais promouvables à la CE

### CLASSE NORMALE : moins d'1,5%

De 25 en 2004, nous avons toujours 3 collègues en 2007 dont 2 toujours bloqués malgré les promesses d'extinction effective de ce grade!

## EFFECTIFS

PEGC CN		PEGC HC		PEGC CE	
Ech	oct-07	Ech	oct-07	Ech	oct-07
3	1				
5	0				
6	0	2	2		
7	0	3	2	2	0
8	0	4	6	3	148
9	1	5	24	4	8
10	0	6	64	5	0
11	1				
	3		98		156
	1,17%		38,13%		60,70%



Chacun a pu constater que ces avancées se sont traduites soit par un passage à la HC, soit par un passage à la CE, soit encore par une avancée d'un à deux ans dans l'attente de changement de grade.

La mobilisation, derrière vos élus de la F.S.U. s'avère plus que jamais nécessaire car il reste du chemin à parcourir pour permettre au plus grand nombre d'atteindre l'indice 782 avant le départ à la retraite. La réduction de la durée dans les échelons et un ratio plus conséquent restent nos revendications prioritaires dans ce domaine.

# Promotions corps-grade

Note de service publiée au BO N°46 du 20 décembre 2007

## La note de service

Il s'agit d'un copier-coller de celle de l'an dernier. Elle confirme donc l'introduction du mérite et doit faire l'objet d'un dialogue social approfondi avec les organisations professionnelles.

Ce type de circulaire a abouti, nous l'avions annoncé, à des disparités énormes d'une académie à l'autre puisque certaines ont maintenu le statu quo (anciens critères) quand d'autres ont bloqué à 140 points l'impact de l'ancienneté pour un PEGC HC6 depuis 4 ans et accordé quelques 160 pts au parcours professionnel.

**Fort heureusement dans notre académie, nos interventions et argumentations ont abouti à maintenir quelques 220 points pour 4 ans d'ancienneté dans la HC6 et à limiter à 70 points maximum le mérite dont 40 pour la somme des notes pédagogique et administrative ce qui, au final, ne fait ressortir qu'une différence de moins de 3 points entre la note max (39/40) et la note moyenne (36,02).**

**Quant aux bonifications, elles représentent une différence max de 20 points mais qui se limite pour 83% des collègues à 12 points entre une excellente candidature et une bonne candidature.**

**Ainsi, nous en sommes, le plus souvent, à un écart max de 15 points pour l'ensemble des paramètres liés au mérite, ce qui permet de gagner un an max puisque l'année d'attente dans l'échelon HC6 vaut 10 points.**

Il reste que nous avons relevé en CAPA des anomalies flagrantes entre note administrative et bonification du Chef d'établissement (20 sur 20 d'un côté pour 0/6 de l'autre). Idem pour les différences entre note pédagogique et bonification des IPR.

Cela ne manquera pas de ressortir dans les prochaines rencontres avec l'administration car, par ailleurs, les IPR n'ont guère le loisir de faire autrement que de transposer leur note d'inspection. Si c'est le cas, l'effet est nul puisque redondant.

Or, ceci est la moins pire des conséquences car, dans cette hypothèse, un collègue ayant une dernière inspection faible se voit appliquer la double peine. En effet (et c'est pire encore pour les Chefs d'établissement), très peu, voire aucun, n'ont véritablement pris en compte la valeur professionnelle qui doit porter sur l'ensemble de la carrière ! (Comment en effet accepter qu'un collègue fatigué mais présent et/ou malade l'année en cours se voit pénaliser de façon excessive alors que sa carrière a été exemplaire jusque-là !)

## CONTACTEZ vos élus de la F.S.U.

SALOME Bertrand : bertrand.salome@wanadoo.fr

LETURCQ Christian : leturcq@wanadoo.fr

JORDY Martine : martine.jordy@ac-nice.fr

RANVIN Annette : annette.ranvin@laposte.net

BIASINI Colette : colette.biasini@laposte.net

CHRISTMANN Pierre : pierrot.christ@laposte.net

## Rappel des critères Académie de NICE

### 1. Maintien de l'ancien barème pour l'ancienneté

Soit 30 pts par échelon + 10 pts par année dans l'échelon :  $(30 \times 6) + (10 \times 4) = 220$  pts pour un collègue HC6 depuis 4 ans

### 2. Affectation sur poste type ZEP : 10 points

### 3. Notes administrative et pédagogique additionnées et donc sur 40 points

### 4. Bonifications (C Etab Principaux— I.P.R.) : voir ci-dessous

Valeur	Avis Principaux		Avis IA-IPR	
	Proposition		Proposition	
	initiale	retenue	initiale	retenue
Excellente candidature	10 pts	<b>6 pts</b>	15 pts	<b>14 pts</b>
Très bonne candidature	8 pts	<b>4 pts</b>	12 pts	<b>10 pts</b>
Bonne candidature	3 pts	<b>2 pts</b>	6 pts	<b>6 pts</b>
Candidature recevable	0 pt	<b>0 pt</b>	0 pt	<b>0 pt</b>

## Calendrier

Ouverture de SIAP et I.Prof entre le 04/02/2008 et le 20/03

## Conseils

1. Consulter le BO 46 du 20/12/2007 et la circulaire rectoriale (dès sa sortie) pour vérifier si vous êtes promuvable.
2. Surveiller sur SIAP et IProf si vous apparaissez bien dans le tableau d'avancement (l'inscription est automatique)
3. Remplir et retourner la fiche de suivi . NB: Dans un premier temps, vous ne pourrez porter les bonifications.
4. Communiquer par mail ou téléphoner ces bonifications dès que vous en avez connaissance (voir sur I.Prof selon calendrier indiqué dans la circulaire rectoriale à venir).
5. Signaler rapidement toute anomalie constatée par mail avec argumentaire de sorte que vos élus puissent intervenir efficacement en CAPA prévue le 21 MAI 2008

## Incertitude

La plus grande incertitude concerne bien évidemment le ratio (28,42% pour les deux dernières années et non encore connu pour 2008).

En effet, le nombre de PEGC diminuant, mathématiquement ce ratio nous avait fait passer de 57 supports il y a deux ans à 33 l'an dernier. Il est donc à souhaiter qu'à défaut de disparaître, ce ratio soit relevé sinon la durée d'attente dans la HC6 qui avait tendance à diminuer risque de remonter !!

## L'avenir des retraites!

Cette fois, c'est bien l'ensemble de la Fonction Publique, du Privé et même des assurés des régimes spéciaux qui seront appelés à se mobiliser dans le cadre du rendez-vous de 2008, inscrit dans la loi Fillon de 2003 sur les retraites.

En effet, le gouvernement, avec à sa tête le même Fillon, cherche à passer en force en faisant comme s'il était entendu qu'il n'y avait pas d'autre solution au problème que l'allongement de la durée de cotisation. Dans un premier temps, il annonce comme un fait acquis qu'il faudra passer à 41 ans d'ici à 2012 et, devant les réticences formulées par les assurés, il sort pendant la trêve des confiseurs un rapport qui préconise 41,5 ans de cotisation d'ici à 2020.

Chacun le sait, la réalité de l'âge de départ à la retraite en témoigne aujourd'hui tout comme les effets pervers de la décote, le slogan « travailler plus longtemps parce qu'on vit plus longtemps » n'est là que pour masquer la baisse programmée des pensions. Et ce d'autant, que ces mêmes pensions sont désormais indexées sur les prix et que pire encore le 1,1% annoncé au 1/1/08 est très loin du taux d'inflation annoncé (1,6%), lui-même très loin du taux réel qui dépasse les 2%.

Ces données sont d'ailleurs confirmées par le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) mais il n'en est pas fait publicité.

Le nécessaire débat démocratique sur l'évolution des retraites ne peut être confisqué au profit de règles technocratiques, présentées comme objectives alors qu'elles portent sur des choix politiques de société.

**La FSU s'élève contre le fatalisme présenté par le gouvernement. Avec la FSU, nous renouvelons notre exigence d'une retraite à 60 ans avec 37,5 annuités pour tous, régime général, Fonction Publique et régimes spéciaux.**

Nous réaffirmons notre attachement au rétablissement de l'indexation des pensions sur les salaires et au principe d'assimilation en vigueur jusqu'en 2003.

Dégager des financements nouveaux est possible à partir d'une autre politique économique, sociale de redistribution des richesses

### VALIDATION POUR LA RETRAITE

Prise en compte des services antérieurs à la titularisation pour la retraite. Donne lieu à retenue dont le montant est calculé sur la base de l'indice de rémunération perçue au moment du dépôt de la demande de validation. La demande doit être déposée dans les deux années qui suivent la titularisation.

**À titre transitoire, pour les agents dont la titularisation est antérieure au 1er janvier 2004, la demande pourra être déposée tant qu'ils sont en activité et jusqu'au 31 décembre 2008.** Les services effectués à temps partiel ou incomplets peuvent faire l'objet d'une validation. Toutefois, les conditions de leur validation peuvent rendre celle-ci sans intérêt ou défavorable. Le délai d'un an pour accepter la validation permet de se renseigner sur l'opportunité de poursuivre cette validation.

## Calendrier prévisionnel

10/01/2008 au 25/01 : Ouverture Serveur Liste d'aptitude (décret 72) et Congé Formation

17/01/2008 : GT Handicap et situations médicales graves

29/01/2008 : GT + CAPA Promotion d'Echelon et Mvt Inter

30/01/2008 : CTPD (dont DGH)

04/02/2008 au 20/03 : Ouverture Iprof pour tableau avancement HC/CE

26/02/2008 : GT Postes adaptés

17/03/2008 au 25/04 : Ouverture Notation

Mi mars 2008 : GT National avant résultats Mvt Inter

Mars : CTPD Ouverture/fermeture de postes

31/03/2008 au 16/04/08 Ouverture et fermeture Mouvement Intra sur SIAM et I.Prof

20/05/2008 : GT situations handicapés

21/05/2008 : CAPA : TA (HC, CE)/CFP/Notation/ Mouvement INTRA

01/07/2008 au 3/07 : Affectation TZR

### Accès au corps des certifiés et des professeurs d'EPS (*listes d'aptitude décrets 1972*)

Il ne doit guère rester de PEGC

pour lesquels c'est intéressant

ATTENTION aux conditions de reclassement

**Saisie des demandes du 10 au 25 janvier 2008.**

<http://www.education.gouv.fr/personnel/siap>

## C.P.A.

### Temps partiel

**A surveiller la parution des circulaires rectores début janvier : très souvent délais de réponse très courts (5 février, l'an dernier)**

**Pour la C.P.A. Conditions:** 57 ans au 31/12/2008, 33 années de cotisations dont 25 ans minimum dans le service public. **Fin de CPA :** soit à 60 ans, soit jusqu'à obtention du nombre de trimestres requis pour l'obtention de la retraite maximale avec pour limite 65 ans. (*Infos à vérifier dans les circulaires 2008*)

Les diverses options possibles décrites dans les annexes nous rappellent, s'il le fallait, la très forte dégradation des conditions offertes aux collègues en matière d'aménagement de fin de carrière.

**Si vous êtes promouvable à la CE, retournez la fiche syndicale de contrôle.**

Pour toute autre demande, prenez contact avec le secrétaire académique des PEGC du SNUipp ou avec la responsable des PEGC du SNES (voir page1).

# Nouveau massacre des postes à la rentrée

Le ministère à l'occasion d'un Comité Technique Paritaire Ministériel vient, en guise de cadeau de Noël, de dévoiler les «dotations» pour la rentrée 2008 dans les différentes académies. Une nouvelle fois pour notre académie la note est salée : dans nos collèges et lycées, le ministre a planifié la suppression de l'équivalent de 185 emplois d'enseignants.

L'an dernier notre académie avait déjà été ponctionnée de 190 emplois. 96 suppressions pour cause de décret de Robien, qui ne furent pas rendues dans leur intégralité lorsque la lutte opiniâtre des personnels eut enfin obtenu l'abrogation de ce décret scélérat. 94 au titre de la baisse démographique annoncée. Or, à la rentrée 2007 nous avions 600 lycéens de plus que prévu !

Pour la prochaine rentrée au lieu de « corriger le tir » en attribuant par exemple à l'académie les 224 emplois d'enseignants qui lui manquent pour atteindre les taux moyens d'encadrement, le ministre envisage de supprimer 79 emplois sous couvert d'évolution démographique ! Pour compléter la contribution de l'Education nationale au principe mécanique de la réduction du nombre de fonctionnaires, figurent aussi parmi les suppressions de moyens 106 emplois d'enseignants transformés en heures supplémentaires ! Le dogme du « travailler plus pour gagner plus » atteint dans notre secteur l'absurde. Ce gouvernement veut imposer la fermeture de postes pérennes et les remplacer par des heures supplémentaires que majoritairement la profession refuse et que de toute façon elle ne pourrait assumer, notre charge de travail ne cessant d'augmenter depuis plusieurs années. Le ministre le sait bien, dans notre académie ce sont près de 4 millions d'euros en 2006 et 5,5 millions en 2007, correspondant à des heures supplémentaires, qui n'ont pas été consommés... Les documents ministériels montrent pourtant qu'une nouvelle fois tous les indicateurs concernant notre académie sont dans le rouge.

Nous sommes l'académie avec le plus grand nombre d'élèves par division et le moins d'heures en petits groupes. La suppression de 21 emplois de personnels administratifs, dont 11 dans les établissements, ne risque pas d'améliorer cette situation. L'action nationale de grève du 24 janvier doit être l'occasion de dénoncer haut et fort des mesures qui mettent en péril nos métiers et le service public d'éducation. Informons, discutons, débattons de ces décisions scandaleuses dès la rentrée de janvier pour organiser le refus dans tous les conseils d'administration des fermetures de postes annoncées. *Richard GHIS*

## Salaires-Pouvoir d'achat

Tour de passe-passe. Lors de la discussion de travail du 17 décembre dernier portant sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires, le ministère du budget et de la Fonction publique a reconnu pour la première fois que les agents avaient subi une réelle perte de salaire. Un aveu partiel, selon Bercy, ce constat ne concerne qu'une petite partie des fonctionnaires. Chiffres à l'appui, Eric Woerth, ministre du budget a en effet acté que « 17% des agents ont eu une évolution de leur traitement indiciaire inférieure à l'inflation sur la période de 2001 à 2005 », des personnels de catégories C pour la plupart. Un brin magicien, le ministre a justifié que les promotions, augmentations du point d'indice liées au déroulement de carrière, et autre monétisation des journées de RTT assuraient une progression du pouvoir d'achat à plus de trois fonctionnaires sur quatre. Comme seule réponse, Eric Woerth a alors proposé qu'une indemnité garantisse le pouvoir d'achat pour ceux qui n'auraient bénéficié d'aucun avancement ». Le...ministre compte également sur les heures supplémentaires. Pour la FSU, « ce système va tirer systématiquement vers le bas les rémunérations », le mécanisme ne proposant aucune mesure générale. Depuis 2000, les syndicats estiment à plus de 6% la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Parmi eux, une récente étude réalisée par l'INSEE affirme que les enseignants ont subi une érosion de plus de 20% de leurs salaires depuis 1981. (*Fenêtre sur Cours n°307*)

## Bac Pro en 3 ans

Les professeurs principaux de troisième seront convoqués les 16 et 29 janvier (pour les AM) pour s'entendre annoncer les changements en matière d'orientation en Lycée Professionnel.

Le Ministre Darcos, sans concertation, a décidé la généralisation des bac pro en 3 ans à la rentrée 2009 et incite les recteurs à une mise en place anticipée dès la rentrée 2008 de l'ordre de 50% dans le tertiaire et de 10 à 50% dans l'industriel. Dans notre académie, le recteur avait affirmé en CTPA le 15 novembre que les choses se feraient « en douceur ».

Mais la réalité est tout autre : 100% des BEP Tertiaires, restauration et maintenance des équipements industriels devraient être transformés en bac Pro en 3 ans....

A terme, cette réforme implique des suppressions massives de sections, de filières et donc de postes.

(Extraits « POUR » n°50)



## Dès aujourd'hui, par notre cotisation syndicale, donnons au SNUipp, SNES les moyens matériels pour continuer d'agir. Syndiquons-nous.

Retournez le bulletin simplifié à votre section départementale Snuipp ou SNES (voir page 1) qui l'enregistrera vous retournera le bulletin complet, accessible sur les sites [http://06.snuipp.fr/IMG/pdf/bulletin\\_adh\\_2006-2007.pdf](http://06.snuipp.fr/IMG/pdf/bulletin_adh_2006-2007.pdf) ou <http://83.snuipp.fr/index.htm> ou <http://www.nice.snes.edu/>

## SNUipp - SNES - Académie de Nice Bulletin d'adhésion simplifié

Je soussigné(e) Mme, Mlle, M NOM. .... Prénom .....

Adresse personnelle .....

Souhaite adhérer au Snuipp, au SNES

A ..... le .....

Signature

# Candidature à la Classe Exceptionnelle

## Au 1er septembre 2008

### - Fiche syndicale de contrôle -

VOIR AUSSI FICHE SYNDICALE DE SUIVI DANS le Supplément à l'US N° 661 du 05 janvier 2008

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de Naissance : .....  
Établissement d'exercice : .....  
Adresse personnelle : .....  
(Très importants) Tél : .....et/ou Mail: .....

**Peuvent accéder à la classe exceptionnelle** de leur corps, les agents appartenant à la hors classe ayant atteint au moins le 5ème échelon de cette classe au 31 Déc. 2007, y compris ceux nommés stagiaires dans d'autres corps.

Ces agents doivent être en position d'activité ( y compris un congé de longue maladie ou de longue durée), mis à disposition d'une autre administration ou d'un organisme, en position de détachement ou affectés dans les TOM.

Rappel: 6 mois d'exercice au moins dans la classe exceptionnelle sont nécessaires pour bénéficier d'une pension de retraite sur la base de la rémunération correspondante.

#### ELEMENTS DE BAREME

Envoyer sans attendre votre fiche de suivi et nous communiquer, dès que vous les aurez, les éléments 6 et 7 qui ne vous seront connus sur Iprof que très tard.

1. Échelon Hors Classe au 31 déc 2007 : ..... x 30 points →
  2. Nbre d'années d'exercice dans la **H.C.6** au 31/12/07: . . .ans x 10 points →
  3. Exercice en ZEP, Zone sensible : 10 points →
  4. Note administrative sur 20 →
  5. Date dernière inspection: .../.../.....et Note pédagogique sur 20 →
- Sous total des éléments connus (1+2+3+4+5) →
6. Bonification Chef d'établissement (0-2-4 ou 6) →
  7. Bonification I.P.R. (0-6-10 ou 14) →
- Total (sera rempli par nos soins): →

**CONTACTS :** Secrétaire académique SNUipp: SALOME Bertrand Tél Perso: 0614632131

FAX: 0493407582 Mel: bertrand.salome@wanadoo.fr

Responsable académique SNES: Annette RANVIN Tél: 0687127779

Mel : annette.ranvin@laposte.net

#### Adressez

cette fiche à :

#### PROMOTIONS

##### PEGC

##### SNUIPP

91, route de Turin

06300 NICE

Tél.: 04 92 00 02 00

##### SNES

264, Bd de la Madeleine

06000 NICE

Tél 04 97 11 81 53

## ATTENTION

Pensez à nous communiquer (voir adresses mail et Tél ci-dessous et **non par courrier**), les éléments 6 et 7 ainsi que vos arguments en cas de désaccord

Je suis adhérent(e)

Au SNUipp

Au SNES